

PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS PROFESSIONNEL
de CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL
filière infirmière

vendredi 22 mai 2026

En référence au décret 2012-1466 du 26/12/2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et à l'arrêté du 25/06/2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière,

Vu l'avis publié par note de service interne au CHU de POITIERS N° QUAL-NS-1409 du 11/02/2026,

Un concours professionnel de cadre supérieur de santé paramédical est organisé au Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS, afin de pourvoir :

- 2 postes d'infirmier(e) cadre supérieur de santé paramédical (site de Poitiers)

Deux candidates ont déposé un dossier d'inscription :

- FERNANDES Amandine
- PAJOUX Sophie

Le Jury d'admissibilité, composé de :

- Monsieur MALLET-GUY Clément, Directeur Adjoint, CHU de POITIERS, Président
- Monsieur LASCONJARIAS Matthieu, Directeur EHPAD Théodore Arnault MIREBEAU
- Monsieur MICHAUD Stéphane, Coordonnateur Général des Soins, CHU de POITIERS
- Madame JOSSART Anne, Vice-Présidente de la CME, CHU de POITIERS
- Madame BONDON Virginie, Cadre Supérieur de Santé, filière infirmière, CHU de TOURS

qui s'est réuni le **22/05/2026**,

après examen du dossier des candidates comme mentionné au 4° de l'article 3 de l'arrêté du 25/06/2013,

DECLARE

FERNANDES Amandine

Admissible

Non admissible ☒

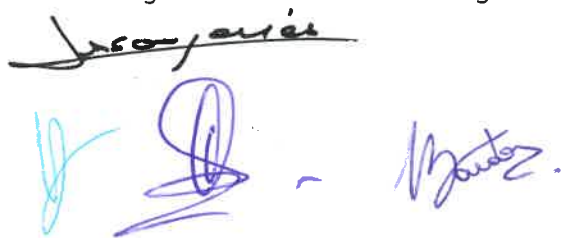
PAJOUX Sophie

Admissible

Non admissible ☒

POITIERS, le 22 mai 2026

Signature des Membres du Jury



Le Président de Jury

